



Réf : F16018.07

Direction du développement durable  
des territoires (DDDT)  
Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1, 98849 Nouméa cedex  
  
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06  
3dt.contact@province-sud.nc

## FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE DÉCLARATION ET/OU DE DÉROGATION RELATIVES AUX DÉFRICHEMENTS, AUX ÉCOSYSTÈMES ET AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

\* Cocher le(s) type(s) de démarche concernée :

*Au titre des articles 431-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :*

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

**DÉCLARATION DE DÉFRICHEMENT**

*Au titre des articles 233-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :*

**DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AUX ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

*Au titre des articles 240-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :*

**DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES (ENDÉMIQUES, RARES OU MENACÉES)**

### ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papiers accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires  
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)  
Centre administratif de la province Sud  
Pour tout renseignement, contacter le SICIED  
Tél : 20 34 00 Courriel : 3dt.contact@province-sud.nc

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° DE DOSSIER : \_\_\_\_\_ DATE DE DÉPÔT (jj/mm/aaaa): \_\_\_\_\_

TAMPON :

## IDENTITÉ DU DEMANDEUR

### Vous êtes un particulier

\* N° de carte d'identité : \_\_\_\_\_ ou N° de passeport : \_\_\_\_\_

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : \_\_\_\_\_

*À joindre : copie de la pièce d'identité en cours de validité*

### Vous êtes une personne morale

\* Raison sociale ou appellation commerciale : MOBIL INTERNATIONAL PETROLEUM CORPORATION

\*  N° de Ridet  N° RC  N° RM : 0 180 596

Aucun numéro attribué

### Représentant légal :

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : \_\_\_\_\_

### Responsable de projet (si différent du représentant légal) :

\* Civilité :  Madame  Monsieur

\* Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

\* Prénom(s) : \_\_\_\_\_

\* Fonction : Responsable Projet - New Cal Asset Management & Real Estate

*À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du demandeur, copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet*

### \* Vous êtes une collectivité publique

Oui  Non

*À joindre : acte habilitant le demandeur à déposer la demande*

## COORDONNÉES DU DEMANDEUR

\* Adresse de correspondance : 9 Rue Austerlitz

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Boîte postale : \_\_\_\_\_ \* Commune : Noumea

\* Code postal et libellé : 98800 \* Pays : France

\* Téléphone (fixe et/ou mobile) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

*Les présentes informations de correspondance du demandeur seront considérées comme les dernières coordonnées connues pour tout envoi officiel.*

## SITUATION FONCIÈRE

### \* Localisation du ou des terrains

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales contiguës appartenant à un même propriétaire.

Les informations et plans fournis doivent permettre à l'administration de localiser précisément le ou les terrains concernés par le projet.

N° de rue ou route : \_\_\_\_\_ Rue ou route : RP14  
N° de lot : 207 Lotissement : Presqu'iles de Nouméa Quartier : Aérodrome  
Code postal : 98800 Commune : Nouméa

### \* Références cadastrales (si le projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, merci de toutes les identifier)

Numéro d'inventaire cadastral (NIC) :

448215-4958 ; \_\_\_\_\_ ; \_\_\_\_\_ ; \_\_\_\_\_ ; \_\_\_\_\_

Sections cadastrales : Aérodrome

Superficie du ou des terrains : 6.781,00 m<sup>2</sup> ; \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> ; \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> ; \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> ; \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Servitudes privées d'accès :  Oui  Non

### \* Emplacement

- Sur le domaine provincial public maritime
- À l'intérieur d'une aire protégée
- Sur le domaine provincial (hors domaine public maritime et aire protégée)
- Sur une zone d'aménagement concertée
- En dehors du domaine provincial
- Autre (à préciser) : Terrain privé

### Localisation du barycentre du projet

Coordonnées Lambert RGNC 91-93 : X : 448.448,00 Y : 215.977,00

### Plan d'urbanisme directeur (PUD)

Commune : NOUMEA  
Version du PUD : 2020  
Zonage(s) : UE1

Direction du développement durable  
des territoires (DDDT)

6, route des Artifices  
B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex  
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06  
3dt.contact@province-sud.nc

**\* DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET**

Le projet consiste en la construction d'une station-service sur un terrain nu, sur la commune de Nouméa, à Magenta.

Il s'agit d'un établissement comprenant un espace de vente (la boutique), une zone de distribution/dépotage d'essence et de gazole et une aire de lavage.

Le projet consiste à créer :

- un bâtiment principal, d'une emprise de 416 m<sup>2</sup>,
- une zone de distribution couverte ainsi qu'une aire non couverte pour poids lourd et aire de dépotage,
- une aire de lavage de véhicules
- des voiries de circulation interne et des parkings.

**\* Dates prévisionnelles de réalisation du projet**

Du (jj/mm/aaaa) 01/01/2021 au (jj/mm/aaaa) 01/09/2021

**À joindre : échancier prévisionnel des travaux**

## TYPOLOGIE DES IMPACTS ET EMPRISE DU PROJET

\* **Défrichement**       Oui       Non      (si oui, répondre aux éléments ci-après)

**(Définition :** toute opération qui a pour effet de supprimer la végétation d'un sol et d'en compromettre la régénération naturelle, notamment l'enlèvement des couches organiques superficielles du sol - article 431-1 du code de l'environnement)

\* **Surface d'impact du défrichement**

- < 10 ha  
 10 ha < surface < 30 ha  
 > 30 ha

Surface globale : \_\_\_\_\_ ha  
**4.528,00** m<sup>2</sup>

\* **Caractéristique du défrichement**

- Terrain situé au-dessus de 600 mètres d'altitude  
 Terrain situé sur les pentes supérieures ou égales à 30°  
 Terrain situé sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50 mètres de chaque côté de la ligne de partage des eaux  
 Terrain situé sur une largeur de 10 mètres le long de chaque rive des rivières, des ravins et des ruisseaux, lorsque la surface défrichée > 100m<sup>2</sup>

\* **Impact sur écosystème d'intérêt patrimonial (EIP)**

- Direct      (si impact direct ou indirect,  $\Rightarrow$   
 Indirect      préciser le type d'EIP)  
 Aucun impact direct ou indirect sur un EIP

\* **Type(s) d'EIP concerné(s)**

- Forêt humide  
 Forêt sèche  
 Mangrove  
 Récif de plus de 100 m<sup>2</sup>  
 Herbier marin de plus de 100 m<sup>2</sup>

\* **Atteinte sur une ou plusieurs espèces endémiques, rares ou menacées**       Oui       Non

**À joindre impérativement : tableur Excel annexe "Base de données inventaires"**

\* **Construction / lotissement**       Oui       Non

- < 3 000 m<sup>2</sup>  
 3 000 m<sup>2</sup> < SHON ≤ 6 000 m<sup>2</sup>  
 6 000 m<sup>2</sup> < SHON ≤ 20 000 m<sup>2</sup>  
 > 20 000 m<sup>2</sup>

SHON = **379,00** m<sup>2</sup>

**Définition :**

La surface de plancher hors-œuvre brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction.

La surface de planche hors-œuvre nette (SHON) d'une construction est égale à la SHOB après déduction :

- Des surfaces de plancher hors-œuvre des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial,
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée ;
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules.)

**Autres bases de données**

Il vous est rappelé que les différentes données de l'étude doivent être fournies aux administrations concernées en parallèle du présent dossier, notamment pour les bases de données :

- Hydrobio (CEIL) : base de données de la faune aquatique d'eau douce pour les données concernant les macro-invertébrés, poissons et crustacés.
- ATYA (DAVAR) : base de données des eaux superficielles pour les données de quantité et qualité
- Base Piézométrie (DAVAR) : base de données des eaux souterraines pour les données de quantité et qualité
- BDSSNC (DIMENC) : base de données du sous-sol pour les données géologiques et techniques des ouvrages souterrains

Direction du développement durable  
des territoires (DDDT)

6, route des Artifices

B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

3dt.contact@province-sud.nc



**\* SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS** (moyens, matériel utilisé, modalités d'intervention sur site, ...)

~~Les décapages seront réalisés à la pelle mécanique. L'entreprise utilisera les moyens permettant de ne pas compacter et/ou déstructurer les terres lors du décapage et de la mise en stock.~~

Les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et des camions permettront l'évacuation des déblais.

**\* SYNTHÈSE DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION PROPOSÉES**

~~Les mesures courantes relatives au déboisement et aux travaux qui y sont associés sont :~~

- ~~- Récupérer les bois marchands~~
- ~~- Limiter le déboisement au minimum.~~
- ~~- Baliser correctement les superficies à déboiser.~~
- ~~- Mettre en réserve la couche superficielle de terre végétale~~
- ~~- Effectuer l'abattage des arbres de façon à ne pas endommager d'autres arbres et éviter la chute des arbres à l'extérieur des limites de déboisement.~~
- ~~- Effectuer les travaux de défrichage immédiatement avant le terrassement~~
- ~~- Limiter la circulation de la machinerie aux chemins et aux aires identifiés.~~
- ~~- Limiter toute traversée d'un fossé en eau par la machinerie.~~
- ~~- Revégétaliser les talus~~

Les mesures courantes relatives à l'éclairage extérieurs sont:

- Proscrire les lumières diffuses et bien orienter les éclairages.
- Réduire l'intensité lumineuse et utiliser des ampoules à sodium basse pression ou les LED

## FINALISATION DE LA DEMANDE

(Cases à cocher)

\* À ma connaissance, les terrains et/ou objets de la demande  ont été parcourus par un incendie durant les dix années précédant celle de la présente demande  n'ont pas

\*  J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

\*  J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande prévues dans le code de l'environnement de la province Sud aux articles :

- 130-1 et suivants (évaluation environnementale des dossiers de défrichement et/ou d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial : mise en ligne de l'étude d'impact environnemental sur le site internet provincial dans le cadre de la consultation du public – article 130-9 du code de l'environnement)
- 233-1 et suivants (pour les autorisations de réalisation de programme ou projet susceptible d'avoir un impact environnemental sur un écosystème d'intérêt patrimonial)
- 240-1 et suivants (pour les dérogations relatives aux espèces protégées)
- 431-1 et suivants (pour les autorisations et déclarations de défrichements)


\* J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma demande (demandes de compléments, de régularisation, projets de décision...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui  Non

\* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 21/04/2020

\* Signature du demandeur :

  
Insérer une signature

**Envoyer**

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

\*Champs obligatoires